

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 JUILLET 2026

L’an deux mille vingt-six le huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s’est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.		
Numéro de délibération : 2026-68	Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l’article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)	
Date de la convocation : 03/07/2026		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Claudie NUNES, maire-adjoint		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PÉARON		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Isabelle JALLAIS GUILLET
Pascal NOURRISSON		
	Corinne RENARD FAVRON	Pascal NOURRISSON
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
	Angélique COUSIN	Claudie NUNES
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
	Frédéric WEINLING	Matthieu LACOTTE
Matthieu LACOTTE		
	Caroline MOREAU	
Ismaël DELERAY		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Madame le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue de l'assemblée municipale en date du 20 mars 2026. Elles concernent :

45	Convention de financement avec la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP)
46	Renonciation au DPU – parcelle AN 332 de 634m ² au 12 rue du Filtoupier
47	Vente de la concession cavurne n°53
48	Vente de la concession cavurne n°54
49	Renonciation au DPU – parcelle AM19 de 488m ² au 13 rue des Merises
50	Décision modificative de la régie d'avance ados
51	Décision modificative de la régie d'avance centre de loisirs
52	Renonciation au DPU – parcelle AD 106 d'une superficie de 454m ² au 6 Allée du 19 mars 1962
53	Renonciation au DPU – parcelle AE 413 d'une superficie de 482m ² au 7 rue du 1 ^{er} septembre 1944
54	Vente de la concession cavurne n°55
55	Renouvellement de la concession n°419
56	Vente de la concession de terrain n°997
57	Convention de financement avec la Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) – Annule et remplace décision n°45-2026
58	Vente de la concession de terrain n°998
59	Attribution du marché « Nettoyage des vitres des bâtiments communaux PS2026/02 »

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

13/07/2026

Publié le

13/07/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 10/07/2026

La secrétaire de séance

Claudie NUNES

Claudie Nunes

Madame le maire,

Isabelle JALLAIS GUILLET

